



CONSEIL DE LA  
TRANSFORMATION  
ALIMENTAIRE  
DU QUÉBEC

## CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2024-2025

Mémoire présenté par

CONSEIL DE LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE DU QUÉBEC  
(CTAQ)

2 février 2024

## **UN VIRAGE VERS LA VALORISATION DE LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE**

### **Le CTAQ en bref**

Le Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ) est le principal regroupement d'entreprises dans le secteur de la transformation alimentaire (TA) au Québec. Il s'agit d'une fédération de treize associations sectorielles comptant plus de 600 membres et qui regroupe 80 % du volume d'affaires d'une industrie de 36,7 milliards de dollars.

Le CTAQ a pour mission d'orchestrer l'excellence et la croissance durable du secteur de la transformation alimentaire en appuyant ses parties prenantes et en unifiant l'écosystème.

### **L'impact du secteur de la transformation alimentaire (TA) dans l'économie québécoise**

Véritable pilier de l'économie québécoise, la TA est le premier secteur manufacturier en importance au Québec, avec des livraisons manufacturières dépassant les 36,7 G\$ annuels (2021), soit 18 % du secteur manufacturier québécois. Les livraisons sont en constante croissance.

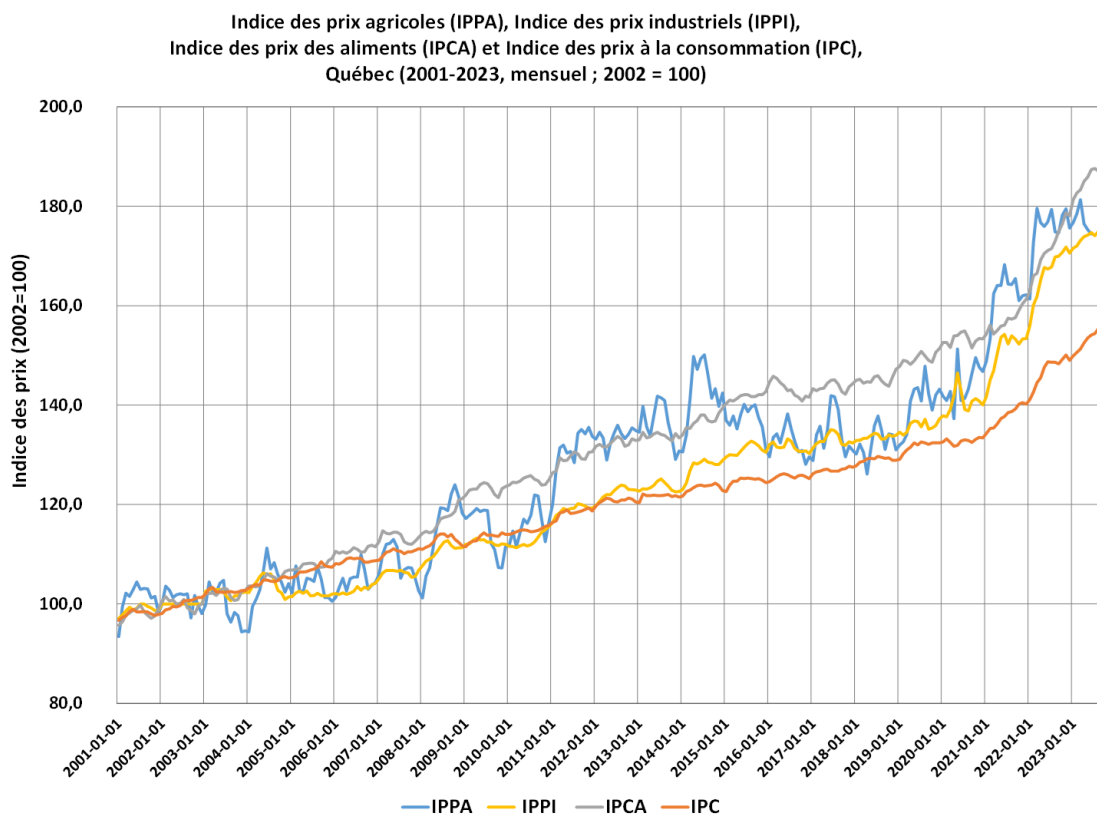
Avec plus de 1 800 entreprises réparties sur l'ensemble du territoire québécois dans 2 500 établissements, il s'agit également du premier employeur manufacturier. Le secteur de la TA emploie directement 73 000 personnes dans les entreprises, environ 25 000 dans les entreprises connexes et compte plus de 100 000 emplois indirects et induits, pour un total de plus de 235 000 emplois.

L'industrie de la TA est également le principal débouché commercial pour près de 70 % de la production agricole québécoise. Par conséquent, son rôle dans l'atteinte des objectifs d'autonomie alimentaire du gouvernement du Québec est crucial.

## Contexte économique

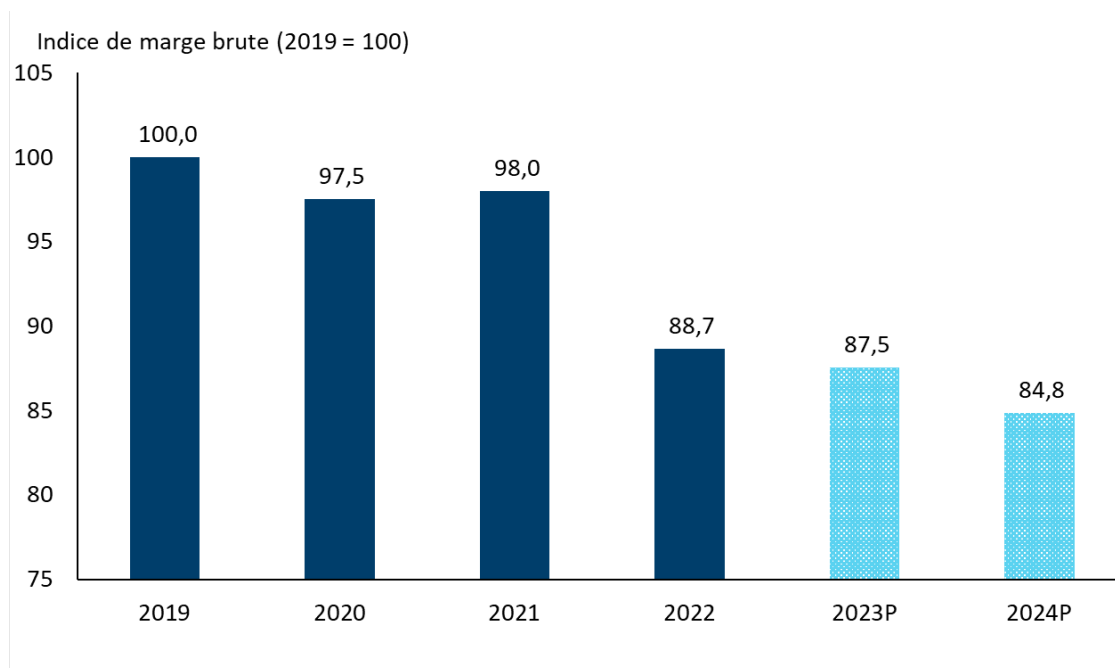
L'inflation alimentaire et la hausse des taux d'intérêt ont été les principaux sujets d'inquiétude pour les dirigeants d'entreprise en 2023. Depuis 2 ans, les produits agricoles et alimentaires ont augmenté de plus de 20%. À titre d'exemple, le blé qui coûtait en moyenne 5\$-5,50\$ le boisseau en 2020 est monté à une moyenne de 10\$-10,50\$ (+100%) en 2022, pour redescendre à une moyenne de 8\$ en 2023 pour atterrir à 7\$ en janvier 2024.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des prix des produits agricoles (IPPA), l'indice des prix des produits industriels (IPPI), l'inflation des prix des aliments (IPCA) et l'indice des prix à la consommation (IPC) au cours des 20 dernières années. La hausse abrupte des coûts des intrants a débuté en 2021 et s'est poursuivi en 2022 et 2023.



Source – Statistiques Canada

Les entreprises de transformations alimentaires n'ont pu transférer qu'une partie de ces hausses à leurs clients. Nous constatons une baisse des marges de 10% à 25% depuis 2022, par rapport à 2021. Selon Financement agricole Canada (FAC), cette diminution va perdurer en 2023 et 2024.



Source - Statistiques Canada - calcul FAC

Depuis les dernières années, la rentabilité des entreprises du secteur est donc à la baisse. Alors que le gouvernement affirme que les entreprises doivent investir en robotisation, en automatisation et en numérisation, [le programme de financement en robotisation du MAPAQ](#) est fermé depuis le 31 mars 2023.

### **100 M\$ pour la robotisation et l'automatisation en transformation alimentaire**

En juin 2023, le premier ministre du Québec a promis un investissement de 175M\$ sur cinq ans pour assurer l'autonomie alimentaire de la province. Au cœur de la vitalité économique et de l'autonomie alimentaire du Québec résidait donc l'engagement gouvernemental crucial de [100 millions de dollars promis pour l'industrie de la transformation alimentaire en 2023](#). Cet investissement, annoncé et reçu avec enthousiasme, devait jouer un rôle déterminant dans la croissance et la compétitivité de ce secteur clé. Toutefois, jusqu'à présent, ces fonds n'ont pas été octroyés

comme promis, mettant en péril la réalisation des objectifs ambitieux énoncés par le gouvernement.

L'industrie de la transformation alimentaire est un maillon essentiel de la chaîne alimentaire au Québec, générant des emplois, soutenant les producteurs locaux et répondant à la demande croissante des consommateurs pour des produits diversifiés et de qualité. Les 100 millions de dollars promis étaient ainsi destinés à stimuler la robotisation et l'implantation de systèmes de gestion de la qualité, des éléments cruciaux pour surmonter les défis liés à la rareté de main-d'œuvre et pour accroître la compétitivité des entreprises.

La pénurie persistante de main-d'œuvre qualifiée constitue un obstacle majeur pour l'industrie de la transformation alimentaire. Les fonds promis devaient donc servir à encourager la robotisation, une solution stratégique pour pallier cette rareté et accroître la productivité. En ne concrétisant pas ces investissements, le gouvernement compromet non seulement la capacité des entreprises à rester compétitives sur le marché, mais également la pérennité même de certaines d'entre elles.

Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) a récemment annoncé que [le programme ESSOR serait fermé](#) momentanément. Les PME du Québec perdent ainsi plusieurs sources de financement qui leur permettent d'investir en robotisation, dans la numérisation des outils de gestion et dans l'automatisation. En cette période de ralentissement économique, les PME ont besoin d'aide et de support financier pour les aider à continuer d'investir dans la productivité et la compétitivité.

## **L'innovation est le moteur de la compétitivité**

Les fonds promis étaient notamment destinés à stimuler l'implantation de systèmes de gestion de la qualité, permettant aux entreprises de rester à la pointe des normes élevées attendues par les consommateurs. Sans cet investissement, le risque de stagner sur le plan de la qualité et de la conformité aux normes devient réel, menaçant ainsi la position concurrentielle des entreprises québécoises sur le marché mondial.

La promesse des 100 millions de dollars était également une affirmation de la confiance du gouvernement dans la capacité du secteur de la transformation alimentaire à stimuler la croissance économique. Le non-respect de cette promesse entrave cette croissance potentielle, freinant ainsi l'essor de l'industrie et le développement de l'économie régionale.

L'impact de cet investissement manquant se fait également ressentir sur le plan de l'emploi. Ces fonds devaient non seulement créer de nouveaux postes, mais aussi maintenir la compétitivité des entreprises existantes, assurant ainsi la pérennité des emplois déjà créés dans le secteur. Le non-respect de cette promesse met en péril ces opportunités d'emploi, compromettant ainsi la stabilité économique des travailleurs du secteur.

## Recommandation

Il est impératif que le gouvernement **honore son engagement envers le secteur de la transformation alimentaire en octroyant les 100 millions de dollars promis**. Cet investissement est bien plus qu'une simple somme d'argent ; c'est un levier crucial pour l'innovation, la croissance économique et la préservation de la compétitivité de l'industrie sur la scène internationale. En reconnaissant l'importance de cet investissement pour le bien-être économique du Québec, nous appelons instamment le gouvernement à débloquer ces fonds de manière rapide et efficace, assurant ainsi le dynamisme et la prospérité à long terme de l'industrie de la transformation alimentaire au Québec. La concrétisation de cette promesse est essentielle pour garantir l'essor continu de l'industrie, la création d'emplois durables, et la construction d'une économie alimentaire québécoise florissante.

## Valorisation des métiers

Le secteur de la transformation alimentaire au Québec constitue un maillon essentiel de la chaîne alimentaire, mais également un héritage culturel et économique, reliant les producteurs aux consommateurs tout en créant des emplois spécialisés. Cependant, la baisse alarmante des inscriptions dans les écoles spécialisées en transformation alimentaire affecte cet écosystème vital. Afin de préserver ce patrimoine et de stimuler un nouvel essor, une initiative de valorisation ambitieuse est proposée, visant à attirer les esprits créatifs et ambitieux dans le domaine.

Au cœur de cette initiative se trouve le défi urgent de freiner la diminution des inscriptions dans les écoles spécialisées, un indicateur inquiétant de la fragilité future de ce secteur. Il devient impératif de redonner vie aux métiers de la transformation alimentaire, de susciter l'enthousiasme des étudiants potentiels et d'insuffler une nouvelle énergie aux professionnels en quête de réorientation.

La diminution des inscriptions affecte tant les programmes de DES, de DEC que de baccalauréat. L'intérêt pour les métiers de la boulangerie-

pâtisserie et de la boucherie diminue dans les centres de formation professionnelle. Les CÉGEP proposant la formation de technologue ou technicien en assurance qualité ou contrôle de la qualité (AEC ou DEC), tels que l'ITAQ, le Cégep de Maisonneuve et le Cégep de Lanaudière, ont enregistré une baisse des inscriptions, entraînant la fermeture de classes. Ce déficit d'inscriptions entraînera un manque de candidats pour les employeurs au cours des prochaines années. Les inscriptions au baccalauréat en sciences alimentaires (STA) ont chuté de manière significative à l'Université McGill et à l'Université Laval, avec une diminution de plus de 50% en 5 ans. Le Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire (CSMOTA) ne peut pas répondre à tous les besoins avec son budget annuel de 581 000 \$, auquel s'ajoutent une dizaine de projets. Son offre de formation est spécialisée et pointue, et ne rivalise pas avec d'autres établissements d'enseignement.

La situation suscite des inquiétudes. Les bourses gouvernementales attribuées dans les domaines de la construction, de la santé et de l'éducation dirigent les candidats vers d'autres programmes que ceux offerts dans le secteur alimentaire. Les étudiants sont attirés par la réduction des coûts d'études et la possibilité de générer des revenus pendant leur formation. Bien que louables, les actions du gouvernement ne devraient pas compromettre les efforts des entreprises et de l'industrie de la transformation des aliments.

### **Le maintien des niveaux de travailleurs étrangers temporaires (TET)**

À la fin de janvier 2024, le gouvernement a évoqué son intention de restreindre le nombre d'étudiants étrangers, de réfugiés et de demandeurs d'asile dans le but déclaré de soulager la pression exercée sur la pénurie de logements. Nous souhaitons toutefois attirer l'attention du gouvernement sur l'importance des travailleurs étrangers temporaires (TET) pour les PME. La prolongation de la limite de 20 % de TET par entreprise jusqu'à décembre 2024 doit être maintenue à long terme afin de préserver l'équilibre sur le marché du travail du secteur manufacturier.

Il est essentiel de souligner que les PME dépendent de manière cruciale des travailleurs étrangers temporaires pour assurer la continuité de leurs opérations. Lorsque le ralentissement économique sera surmonté et que le taux de chômage diminuera, le nombre de postes vacants augmentera de nouveau. Les PME, notamment dans le secteur manufacturier, ont un besoin constant de ces travailleurs étrangers temporaires pour soutenir leurs activités. Ainsi, maintenir une flexibilité dans les politiques d'immigration et prolonger la limite de TET par entreprise est crucial pour assurer la vitalité et la croissance des PME.

## Recommandations

Afin de mettre en œuvre une campagne efficace et audacieuse de valorisation des métiers de la transformation alimentaire, **une demande de financement de 5 millions de dollars sur trois ans est formulée.**

Un plan de communication sera élaboré incluant des actions sur les plateformes identifiées permettant de rejoindre des candidats. Des partenariats seraient également conçus comme des ponts entre l'éducation et l'industrie. Des collaborations avec les entreprises du secteur garantiront une expérience pratique, offrant aux étudiants des perspectives concrètes sur leur future carrière. Les formations scolaires seront revues et une alternance travail-étude privilégiée. Les candidats recherchent des formations concrètes, courtes qui permettent de travailler en même temps que la formation.

De plus, nous recommandons **la prolongation de la limite de 20 % de TET par entreprise jusqu'à décembre 2024 doit être maintenue à long terme** afin de préserver l'équilibre sur le marché du travail du secteur manufacturier.

En investissant 5 millions de dollars sur trois ans pour la valorisation des métiers en plus de prolonger la limite de 20 % de TET par entreprise, le gouvernement investit dans la souveraineté alimentaire du Québec et une industrie de la transformation alimentaire compétitive et florissante.

## Valorisation du secteur

Au-delà des aspects purement professionnels, la transformation alimentaire au Québec constitue une expérience culturelle et gustative, et il est impératif d'insuffler aux consommateurs une passion renouvelée pour les produits locaux. La valorisation de ce secteur auprès des consommateurs viendrait à encourager des choix alimentaires sains, et établir une connexion profonde entre les consommateurs et les artisans de la transformation alimentaire.

## Recommandation

Pour concrétiser cette vision, **un financement de 3 millions de dollars sur trois ans servirait à déployer des initiatives de valorisation du secteur pour les consommateurs.** Le CTAQ propose de lancer une campagne de valorisation de l'industrie et de ses différents secteurs. Des campagnes éducatives pourraient mettre de l'avant la qualité des produits locaux,



mais elles s'attacheront aussi à raconter l'histoire derrière chaque aliment et transformateur alimentaire. Des vidéos captivantes, des histoires inspirantes de transformateurs et de producteurs locaux viendront humaniser la chaîne alimentaire, établissant ainsi une connexion émotionnelle avec les consommateurs.

La sensibilisation approfondie renforcera la confiance des consommateurs dans les produits québécois, créant ainsi une demande soutenue et une fidélité envers les entreprises du Québec. La promotion des produits de la transformation alimentaire locale provoquera des avantages économiques immédiats, et elle stimulera également la croissance durable des entreprises locales, favorisant ainsi un écosystème économique dynamique.

En permettant la création de cette initiative, le gouvernement s'engage dans la création d'une relation de confiance entre les producteurs, les professionnels de la transformation alimentaire, et les consommateurs québécois. Cet investissement audacieux est une stratégie économique durable, et relève d'une vision pour une autonomie alimentaire robuste, et profondément connectée aux attentes et aux préférences des consommateurs. En soutenant cette initiative, le gouvernement nourrit l'espoir d'un Québec où la transformation alimentaire est non seulement une source de nutrition, mais aussi une source de qualité et de fierté nationale.

## **Le CTAQ appuie ses associations sectorielles**

Certaines associations sectorielles du CTAQ ont déposé un mémoire dans le cadre des consultations prébudgétaires. À cet effet, le CTAQ tient à souligner les enjeux et recommandations qui ont été soulevés par l'Association des négociants embouteilleurs de vins (ANEV) ainsi que par l'Union québécoise des microdistilleries (UQMD).

### **Vins embouteillés au Québec : équilibrer les prix entre les réseaux de vente**

Le CTAQ rallie sa voix à celle de l'ANEV afin d'équilibrer le prix du vin embouteillé au Québec dans le réseau de la Société des alcools du Québec (SAQ) et le réseau des épiceries.

En effet, en 2016 et 2017, la SAQ a réduit les prix de 1,40 \$ sur 1 600 produits dans ses succursales sans appliquer la même réduction aux produits vendus en épiceries. Cela a créé un déséquilibre de prix entre les

deux réseaux de vente, entraînant une baisse significative des ventes dans le réseau de l'Alimentation. Les consommateurs ont préféré acheter 300 000 caisses de vin par an dans le réseau de la SAQ, malgré des dividendes moindres pour l'État.

La stratégie de la SAQ a déstabilisé une industrie développée depuis les années 1970. La solution proposée par la SAQ de financer des promotions chez les détaillants n'a pas donné les résultats escomptés, entraînant des pertes de volumes de vente en alimentation. Les embouteilleurs doivent réduire leurs marges et coûts, affectant leurs capacités d'investissement et d'innovation. Le CTAQ demande ainsi au ministère des Finances d'aider à rétablir l'équilibre des prix entre les deux réseaux de vente.

Plus spécifiquement, le CTAQ encourage le ministère des Finances sur trois mesures qui ont été amenées par l'ANEV :

### **Demande #1**

Que le gouvernement soutienne les efforts de l'ANEV de collaborer avec la SAQ pour retrouver l'équilibre de prix entre les deux réseaux de vente ;

### **Demande #2**

Que les sommes précédemment allouées aux détaillants pour la promotion soient désormais gérées par les embouteilleurs, en collaboration avec la SAQ ;

### **Demande #3**

Mettre en place un soutien gouvernemental pour les détenteurs de permis de fabricants de vin industriels afin de valoriser la contribution de cette industrie à la réduction de l'empreinte carbone du Québec et de créer un environnement de concurrence juste vis-à-vis des vins importés.

## **Une proposition cruciale afin d'assurer la viabilité des microdistilleries québécoises**

Finalement, le CTAQ soutient la demande répétée de l'UQMD afin de revoir la majoration de la SAQ imposée sur les ventes effectuées sur les lieux de fabrication.

En effet, les microdistilleries québécoises font face à une augmentation de plus de 350 % en taxes et majorations sur chaque bouteille vendue, laissant seulement 30 % du prix de vente pour couvrir les coûts de production. Contrairement à d'autres provinces canadiennes qui soutiennent les microdistilleries, le Québec impose une majoration démesurée. Plus de deux tiers des membres de l'UQMD estiment que la

principale entrave au développement des microdistilleries est la majoration sur les ventes effectuées sur les lieux de fabrication.

**Le CTAQ soutient la proposition de l'UQMD visant à accorder un escompte aux microdistilleries lors des ventes sur leurs lieux de fabrication**, similaire à celui accordé aux Agences SAQ, pour compenser les frais non engagés par la SAQ dans ces transactions.

En effet, cet escompte est lié exclusivement aux activités commerciales qu'exercent les microdistilleries à titre d'agents de la SAQ et reflète les économies liées aux activités qui ne sont pas réalisées par la SAQ, soit les frais d'administration, de transport, de vente, de mise en marché et de distribution. Les microdistilleries continueraient de payer à la SAQ la portion de la majoration représentant les « dividendes », c'est-à-dire la portion des revenus qui seront versés par la SAQ au gouvernement du Québec en tant que redevances, contribuant ainsi pleinement aux finances publiques de l'État.

Dans le contexte actuel où le gouvernement met particulièrement l'accent sur l'importance de privilégier les produits québécois, la majoration actuelle pourrait être perçue comme une taxe à l'achat local, représentant ainsi un obstacle majeur pour les entreprises à forte valeur ajoutée. Il est temps pour le gouvernement du Québec, et plus précisément pour le ministère des Finances, dont relève la SAQ, de prendre une décision cruciale quant à la viabilité économique de cette industrie, chère à la population québécoise.

## **Conclusion**

Au cours des dernières années, l'industrie de la transformation alimentaire du Québec s'est retrouvée confrontée à une série de défis substantiels, mettant à l'épreuve sa résilience et sa capacité d'adaptation. Comme nous l'avons soulevé, les marges des entreprises du secteur connaissent des baisses importantes et nous anticipons qu'elles continueront de diminuer dans les prochaines années. Il est essentiel de souligner que le soutien du gouvernement du Québec est impératif pour garantir la pérennité de cette industrie cruciale. Ces recommandations vont au-delà d'un simple soutien ponctuel ; elles appellent à une attention continue, un appui financier et des incitations pour faciliter des investissements majeurs, permettant à l'industrie de la transformation alimentaire d'évoluer d'une manière durable. Cela contribuera non seulement à assurer notre autonomie alimentaire, mais aussi à maintenir des coûts abordables pour la population, tout en garantissant la production d'aliments sains et nutritifs.

## Recommandations

### Recommandation 1 :

Que le gouvernement honore son engagement envers le secteur de la transformation alimentaire en octroyant les 100 millions de dollars promis pour stimuler la productivité des entreprises ;

### Recommandation 2 :

Que le gouvernement finance à la hauteur de 5 millions de dollars sur trois années une campagne de valorisation des métiers de la transformation alimentaire ;

### Recommandation 3 :

Que le gouvernement prolonge la limite de 20 % de travailleurs étrangers temporaires (TET) par entreprise de transformation alimentaire au-delà de décembre 2024 ;

### Recommandation 4 :

Que le gouvernement finance à la hauteur de 3 millions de dollars sur trois années une campagne de valorisation du secteur de la transformation alimentaire pour les consommateurs ;

### Recommandation 5 :

Que le gouvernement appuie l'Association des négociants embouteilleurs de vins (ANEV) dans leurs recommandations :

1. Que le gouvernement soutienne les efforts de l'ANEV de collaborer avec la SAQ pour retrouver l'équilibre de prix entre les deux réseaux de vente ;
2. Que les sommes précédemment allouées aux détaillants pour la promotion soient désormais gérées par les embouteilleurs, en collaboration avec la SAQ ;
3. Mettre en place un soutien gouvernemental pour les détenteurs de permis de fabricants de vin industriels afin de valoriser la contribution de cette industrie à la réduction de l'empreinte carbone du Québec et de créer un environnement de concurrence juste vis-à-vis des vins importés.

### Recommandation 6 :

Que le gouvernement appuie l'Union québécoise des microdistilleries (UQMD) en accordant un escompte sur les ventes de spiritueux effectuées sur les lieux de fabrication.